



Expertise comptable - Conseil - Audit

**COMITE REGIONAL D'EQUITATION  
DES HAUTS DE FRANCE**

Association  
Siège social : 367, rue Jules Guesde  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31/08/2025

\*\*\*\*\*

## COMITE REGIONAL D'EQUITATION DES HAUTS DE FRANCE

Association  
Siège social : 367, rue Jules Guesde  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

---

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31/08/2025

\*\*\*\*\*

A l'Assemblée Générale de l'association COMITE REGIONAL D'EQUITATION DES HAUTS DE FRANCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences, que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données, avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

**Conventions passées au cours de l'exercice avec les membres du Comité Directeur élus jusqu'au  
13 mars 2025**

- Monsieur Jonathan MILON, gérant de la société POLE EQUESTRE DE LA HAUTE SOMME. Cette société a perçu la somme de 220 € d'aide aux licences.
- Madame Bernadette HENQUENET, auto-entrepreneur, a perçu la somme de 1 203 € pour les visites des clubs, jury d'examen stage voltige.
- Madame Aurélie DAIME, co-gérante de la société LES ECURIES DU DIAMANT. Cette structure a perçu la somme de 1 180 € d'aide aux licences et pour les stages influenceurs.
- Madame Hélène LECLERC a perçu la somme de 385 € pour l'organisation de la réception « attelage ».
- Madame Pascaline PERTUSA a perçu la somme de 583 € pour la formation chef de piste.

**Conventions passées au cours de l'exercice avec les membres du Comité Directeur élus le  
13 mars 2025**

- Monsieur Thomas DESMAREZ a perçu la somme de 1 000 € pour la prestation « pôle avenir ».
- Madame Manon LOZANO, représentante de l'association ECURIES DE GAIA. Cette structure a perçu la somme de 1 290 € pour la prestation « pôle avenir ».
- Monsieur Benjamin GOLLIOT, gérant de la société YBC PACIFIC. Cette structure a perçu la somme de 1 200 € pour la prestation « pôle avenir ».
- Monsieur Johann CHAPALAIN, représentant de l'association CENTRE EQUESTRE DE SENLIS. Cette structure a perçu la somme de 500 € pour la location « carrières ».
- Madame Adeline HAZEBROUCQ a perçu la somme de 820 € de cotisations professionnelles.

Fait à LA FERTE BERNARD, le 21/11/2025

**SAS COMMISSARIAT ET AUDIT**

Commissaire aux Comptes

Aïcha BENOUMESSAD  
